

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 13 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 5

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2

Le 13 décembre 2021 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à l'Ecole de Musique Intercommunale à Bourg Saint Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE -GRAND

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz

Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Gérard VERNAY (Pouvoir à Guillaume DESRUES)

Cécile MULOT (Pouvoir à Laurence REGNIER)

Morgan Le LANN (Pouvoir à Laurent CHELLE)

EXCUSÉS

Éric JACQUEMOUD

Laurence FONTAINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD

2021-143

MODIFICATION DE LA PÉRIODE DE LA DÉCLARATION D'INTERET GÉNÉRAL (DIG) ET DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DE L'ISÈRE ET DE SES AFFLUENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTOISE : PÉRIODE 2022-2026

Monsieur Jean-Claude FRAISSARD, Vice-Président délégué à l'Eau-Assainissement-Déchets-Tri-GEMAPI rappelle la délibération n°2021-59 du 17 mai 2021 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise relative à l'approbation de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et d'approbation du programme pluriannuel de gestion de l'Isère et de ses affluents sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise sur la période 2021-2025.

Les services compétents de la Direction Départementale des Territoires de la Savoie instruisent actuellement le dossier de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Cette procédure instituée par la loi sur l'eau permet à un maître d'ouvrage public d'intervenir sur des terrains privés avec des fonds publics, d'entreprendre des travaux voire de simples études présentant un caractère d'intérêt général du point de vue de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Il est proposé de modifier la période de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et de considérer l'année 2021 comme une période transitoire.

La modification porte donc sur le nouveau programme pluriannuel de gestion de l'Isère et de ses affluents sur la période 2022-2026. Pour rappel, ce document cadre propose les nouvelles modalités d'intervention et les priorités de tronçons de cours d'eau à entretenir de manière cohérente à l'échelle du bassin versant du territoire.

Il est précisé que la modification de la période ne modifie pas les cours d'eau et les tronçons retenus dans le cadre de l'intervention de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

Vu, les Statuts de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (CCHT), approuvés par arrêté en date du 27 décembre 2006, modifiés par arrêtés en date du 26 mars 2008, du 27 mai 2010, du 13 août 2012 et du 26 septembre 2016 (article 4.3.) : la Communauté de Communes de Haute Tarentaise est compétente pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations depuis le 1er janvier 2018 ;

Vu, le Code de l'Environnement et notamment les articles L.2015-14 et suivants, L.211-7 et L.214-104 ;

Vu, le code rural et notamment l'article 114 ;

Vu l'avis favorable de la Commission GEMAPI réunie le 12 Mai 2021 ;

Vu la délibération 2021- 59 du Conseil communautaire pour Approbation de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et approbation du programme pluriannuel de gestion de l'Isère et de ses affluents sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise sur la période 2021-2025 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni 07 Décembre 2021 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nouvelle période de programmation pluriannuel de la gestion de l'Isère et de ses affluents 2022-2026 annexé à la présente délibération ;
- **APPROUVE** le Président à entreprendre les démarches nécessaires auprès des services de l'État pour effectuer cette Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président,
Yannick AMET



